

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, **JEUDI 17 OCTOBRE 2019 à 18 h 30** sous la présidence de M. Jean-Luc MAERTEN, Maire.

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. MAERTEN Jean-Luc	X			
2. POLO Ludmila	X			
3. GRANGEON Jacky	X			
CHARAUDEAU Valérie	x			Démission du 25 novembre 2019
4. VRIET Jean-Marie	X			
5. De CHALAIN Christian	x			
MOREAU Jean-Jacques				Démission du 17 octobre 2016
6. LATINI Patricia	X			
7. DELAVIER Christine	X			
8. RONDA William	X			
9. POPIN Diane			x	Pouvoir donné à Ludmila POLO
10. BOUTILLET Nelly	X			

Nombre d'élus	10
Nombre de présents	9
Quorum	5

Jacky GRANGEON est nommé secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019

Le compte rendu de la séance du 17 OCTOBRE 2019 est adopté à l'unanimité.

### 2019- 44 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SIVOS ET AU SYNDICAT DE COLLEGE DE CHAUVIGNY

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu la démission d'une conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire des syndicats auprès du **Syndicat Intercommunal à vocation Scolaire Jardres-Pouillé-Tercé**, auprès du **Conseil d'Ecole de Jardres** et auprès du **Syndicat Intercommunal de Coopérative en matière d'enseignement du Collège de Chauvigny**,

**A l'unanimité, Ludmila POLO est élue en remplacement de Valérie CHARAUDEAU :**

Syndicat Intercommunal à vocation Scolaire : SIVOS	Titulaire 1 Titulaire 2 Titulaire 3	<b>Ludmila POLO</b> Nelly BOUTILLET William RONDA
CONSEIL d'ECOLE	Le Maire Un conseiller municipal	Jean- Luc MAERTEN <b>Ludmila POLO</b>

Syndicat Intercommunal de Coopérative en matière d'enseignement du COLLEGE DE CHAUVIGNY	Titulaire Suppléant	Ludmila POLO Nelly BOUTILLET
---	---------------------	---------------------------------

## 2019- 45- FINANCES LOCALES

### INTERCOMMUNALITE

#### APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 26 SEPTEMBRE 2019

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la CLETC du 26 septembre 2019,

VU l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 26 septembre 2019 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers Communauté urbaine ainsi que les sommes des charges rétrocédées aux communes.

Ces charges et produits correspondent :

- Au transfert de l'Ecole de Musique de Migné-Auxances
- A la régularisation de la compétence « Petite – Enfance » (Beaumont-Saint-Cyr, Dissay et Jaunay-Marigny)
- A la rétrocession du balayage des voiries communautaires (Jaunay-Marigny)
- A la rétrocession d'anciennes subventions communautaires (Chauvigny et Jardres)
- Au transfert de la gestion des ZAE 100 % aménagées et commercialisées (Chauvigny, Dissay et Saint-Georges-Lès-Baillargeaux).

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLETC :

Commune	Fonctionnement EMMA	Investissement EMMA pendant 12 ans	Investissement EMMA à partir de la 13e année	Petite Enfance	ZAE	Rétrocession Balayage	Rétrocession Subventions
Beaumont-Saint-Cyr	-	-	-	4 762	-	-	-
Chauvigny	-	-	-	-	2 112	-	- 2 000
Dissay	-	-	-	16 908	2 629	-	-
Jardres	-	-	-	-	-	-	- 2 500
Jaunay-Marigny	-	-	-	48 249	-	- 33 500	-
Migné-Auxances	260 544	117 298	21 140	-	-	-	-
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	-	-	-	-	5 470	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES NETTES EVALUEES</b>	<b>260 544</b>	<b>117 298</b>	<b>21 140</b>	<b>69 919</b>	<b>10 211</b>	<b>- 33 500</b>	<b>- 4 500</b>

Il a aussi été présenté en CLETC le choix de la commune de Migné-Auxances, seule commune pour laquelle une charge nette d'investissement a été évaluée le 26 septembre 2019, de mettre en place l'attribution de compensation d'investissement pour les investissements ci-dessus.

Les imputations des attributions de compensation sur les budgets communautaires et communaux sont ainsi définitivement arrêtées.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC du 26 septembre 2019.**

**2019- 46 - FINANCES LOCALES**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2-2019**

Suite à des régularisations d'écritures, Il convient d'inscrire les transferts de crédits nécessaires :

ARTICLE PROGRAMME	INTITULE DE LA DEPENSE	EN +	EN -
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
4581200	Dépenses transfert voirie GPCU		- 331.08
4582200	Recettes transfert voirie GPCU	331.08	

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve les transferts de crédits.**

**2019- 47 - FONCTION PUBLIQUE**  
**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « VOLET PREVOYANCE »**  
**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION**

Le Conseil Municipal de JARDRES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du comité technique du 5 septembre 2019, ainsi que la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne du 20 septembre 2019 retenant l'offre présentée par TERRITORIA MUTUELLE au titre de la convention de participation,

Vu la délibération du 16 MAI 2019,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 12 novembre 2019,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal de JARDRES, après en avoir délibéré,

**Décide par 2 voix contre, 2 abstentions et 5 pour**

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour **le volet prévoyance** ;

2°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 6 ans ;

**Décide par 3 abstentions et 6 pour**

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité, au prorata du temps de travail, par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit :

**Montant en euros : 6 € (pour mémoire 6 € brut 2014/2019)**

4°) d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

5°) prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets.

Chaque agent reste libre d'adhérer durant toute la vie du contrat.

#### 2019-48 – COMMANDE PUBLIQUE

#### MARCHE EGLISE - SIGNATURE DU DEVIS DE TRAVAUX DE COUVERTURE SUITE AU LOT 2 DECLARE INFRACTUEUX

Lors de la consultation des entreprises pour les travaux de restauration de la façade de l'Eglise, le lot 2 – couverture a été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée sur la plateforme dématérialisée.

Une nouvelle consultation, en procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence préalable, a été déposée sur la plateforme dématérialisée. Aucune offre n'a été déposée, le lot a été déclaré infructueux, à nouveau.

Il a été décidé de contacter trois entreprises ; seule FP COUVERTURES de Liniers ayant déposé un devis.

**Après analyse par le bureau de Maitrise d'Œuvre, Monsieur le Maire propose de signer le devis à hauteur de 31 146.25 € ht - 37 375.50 € ttc ; l'estimation étant 31 855 € HT.**

#### 2019-49 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Dans la perspective des élections municipales 2020, la mise à disposition des salles communales doit être gérée dans les conditions habituelles, à savoir le maire est seul compétent pour se prononcer sur toute demande de mise à disposition d'un local et le conseil municipal n'intervient que pour la fixation du tarif.

Il convient de respecter le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités et aux mêmes conditions.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à disposition gratuitement une salle suivant les disponibilités.**

#### 2017- 50 - FINANCES LOCALES

#### CONVENTION D'ENTRETIEN DES ABORDS DES LAGUNES AVEC EAUX DE VIENNE

Suite au transfert de la compétence assainissement à Eaux de Vienne en 2017, une convention d'entretien des abords des lagunes avait été signée pour une durée de 3 ans. Cette convention a pour objet l'entretien dont la tonte et le débroussaillage hormis la taille de la haie : en contrepartie, Eaux de Vienne rembourse à la commune la somme de 1 000 € par an.

**A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer avec Eaux de Vienne une nouvelle convention pour 3 ans.**

#### 2019- 51 - FINANCES LOCALES

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 (DETR) POUR LES VESTIAIRES DU FOOTBALL ET D'UNE SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 mai 2019, la commune avait déposé un dossier de demande d'aide financière au titre de la DSIL pour le projet de construction des vestiaires de football et d'une salle associative : dossier non retenu au titre de l'année 2019 mais renouvelé pour 2020.

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite déposer également auprès de l'Etat une demande au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes-bornage	10 835 €	Subvention DSIL	121 239 €
Travaux bâtiment	265 150 €	Subvention Etat DETR 30% sur trvx bat	80 826 €
VRD aménagement	61 500 €	Subvention Département activ 3	25 200 €
MO et prest.compl	41 846 €	Département activ 4	100 000 €
Prest.compl et annexes	8 467 €	Fédération de football	20 000 €
Provision travaux supp	16 333 €	Conseil Régional	40 000 €
		Autofinancement	97 692.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>404 131.00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	
	<b>484 957.20 € TTC</b>		<b>484 957.20 €</b>

A l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte l'opération et le plan de financement prévisionnel,
- sollicite la subvention au titre de la DETR,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

### 2019- 52 - FINANCES LOCALES

### DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTIONS DES VESTIAIRES DU FOOTBALL ET D'UNE SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande d'aide financière au titre de la DSIL et de la DETR a été déposé pour le projet de construction des vestiaires de football et d'une salle associative.

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite déposer également auprès de la Région, du Département et de la Fédération de football une demande de subvention.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes-bornage	10 835 €	Subvention DSIL	121 239 €
Travaux bâtiment	265 150 €	Subvention Etat DETR 30% sur trvx bat	80 826 €
VRD aménagement	61 500 €	Subvention Département activ 3	25 200 €
MO et prest.compl	41 846 €	Département activ 4	100 000 €
Prest.compl et annexes	8 467 €	Fédération de football	20 000 €
Provision travaux supp	16 333 €	Conseil Régional	40 000 €
		Autofinancement	97 692.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>404 131.00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	
	<b>484 957.20 € TTC</b>		<b>484 957.20 €</b>

A l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte l'opération et le plan de financement prévisionnel,
- sollicite la subvention auprès de la Région, du Département et de la Fédération de Football,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## DECISIONS

### 2019-7 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Décision prise de ne pas préempter sur les ventes ci-dessous :

Date de réception	Vente	Lieu
08/07/2019	MEUNIER Régis	Rue de la Vallée
18/07/2019	CAMPAGNE/LAMBERTON	11, rue de Brétigny « Pressec »
06/08/2019	CAILLAUD Pierre	Rue de la Gare
13/08/2019	GRANSAGNE Armelle	1 impasse de la Chagneraie
04/09/2019	Consorts ENEAU	Le bois Senebaud
25/09/2019	BRETAUDEAU Arlette	Rue de Brétigny «Pressec»
23/10/2019	MARGARIDO Christine	20, rue de la Vallée
24/10/2019	FAUGEROUX Sébastien	3, lotissement du Bois de la Tour
07/11/2019	AVELINE Nicole	Rue de la Vallée
19/11/2019	MICHAUD Emmanuelle	6, rue de la Vallée
09/12/2019	Cst MORILLON	Rue de Brétigny, » Pressec »
09/12/2019	JOUARRE Alain	Rue de Servouze

### 2019-8- CONVENTION DE MISSION POUR CONDUITE D'OPERATION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU FOOTBALL ET SALLE ASSOCIATIVE

Afin d'assurer le suivi régulier et un accompagnement auprès des différents acteurs de la construction du projet, une convention de « conduite d'opération » a été signée avec l'AT86.

Cette convention fait suite à l'étude de faisabilité réalisée et à l'assistance pour la consultation de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'attribution du marché antérieurement signée avec l'AT86.

## INFORMATIONS

### Avancement du dossier de consultation de maître d'œuvre pour la construction des vestiaires de football et d'un local associatif

Les 3 architectes retenus avaient jusqu'au 5 décembre pour déposer leur proposition. Ils feront une présentation de leur projet en commission le 17 décembre, qui déterminera l'architecte en charge du projet de construction des vestiaires.

### Contentieux urbanisme

Un pourvoi en cassation a été introduit par la SCI JFCP.

### Travaux à Servouze

Dans le cadre de l'enfouissement de la ligne électrique, le transformateur initialement prévu à l'angle de la rue de Servouze et de la rue des Champs Michas sera déplacé rue du Vieux Servouze avant les 2 terrains à construire. En 2020, Eaux de Vienne a également prévu la réfection du réseau d'alimentation en eau.

### Implantation d'une antenne relais Orange

Orange installe une antenne sur le pylône de Bouygues, à Gâte-Bourse pour améliorer son réseau Très Haut Débit Mobile sur la commune et la 4G.

### **Repas végétarien à la cantine**

Conformément à la réglementation, il est demandé d'expérimenter dans les cantines un menu végétarien par semaine ; ce qui a été mis en place dès novembre. Toutefois, à partir du mois de mars, ce sera un menu végétarien toutes les 2 semaines. En accord avec la commission cantine, le poisson ne sera plus seulement servi le vendredi.

### **Dénomination du terrain des sports**

Le Club du Football souhaite, pour ses 50 ans d'existence, qui seront célébrés le samedi 30 mai 2020 attribuer un nom au stade ainsi qu'aux trois terrains annexes en se référant à des personnes qui ont marqué l'histoire du FCJ

Le conseil municipal propose de nommer le stade par un seul et unique nom correspondant au site. Le FCJ peut attribuer à chaque terrain un nom de type « terrain d'honneur », « annexe 1 », 2.. La dénomination d'une voie ou d'un lieu relève de la compétence du conseil municipal et devra faire l'objet d'une délibération après avoir recueilli l'accord de tous. Les propositions devront être communiquées à la mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Voirie** : la rue **Paul Aubier** sera refaite en janvier prochain compte tenu des intempéries ; en attendant, les nids de poule seront rebouchés. Lors des travaux de **l'impasse de la Bardinerie**, il faudra tenir compte de la pente pour éviter que les eaux pluviales ruissellent chez les riverains. Quant aux travaux de mise en 2 voies de la RD 951, le département n'a transmis aucune information à la commune.

**Passage du tour de France en 2020** : la commune ou les associations peuvent se positionner pour organiser des animations lors de ce passage : accueil camping-car, buvettes....

**Conseil d'école** : il a été demandé de différencier les sonneries suivant les évènements (sortie, incendie, intrusion...).

**Médaille aux associations** : en remerciement pour l'organisation de cette manifestation, Jean-Marie VRIET a reçu une médaille en chocolat de la part du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.